

Les frais du contrat d'assurance vie SGGP Vie Evolution *

Mise à jour : 30/04/2024

Montant minimal de versement initial : 15 000 €

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat : NA

FRAIS ANNUELS

A) Frais de gestion du contrat

Frais des supports

Gestion liberté

- Fonds en euros (support Sécurité en Euros, Sécurité Infra Euro)
 - 0,72% maximum
- Support en unités de compte
 - 0,80 % maximum (Hors SCPI),
 - 1,003% maximum sur les supports SCPI

Le coût de la (des) garantie(s) complémentaire(s) proposée(s) par le contrat est inclus dans ces frais de gestion

Gestion Sous Mandat Dédicée

- Fonds en euros : (Support Sécurité en Euros, Sécurité Infra Euro)
 - 0,72 % maximum

Le fonds Euro Trésorerie, fonds d'attente à l'investissement du compartiment géré, ne supporte pas de frais

- Support en unités de compte
 - Compartiment Libre : 0,80 % maximum (hors SCPI)
 - Compartiment Libre : 1,003 % maximum sur les supports SCPI
 - Compartiment Géré : 2,30 % maximum dont 1,50 % maximum liés aux frais de mandat

Gestion conseillée Synoé : commissions prélevées par la banque

- 0,50 % TTC supplémentaires jusqu'à 1 000 000 €
- 0,40 % TTC supplémentaires à partir de 1 000 000 €

B) Frais de gestion des unités de compte prélevés par les gestionnaires d'actifs

1/ Gestion liberté – moyenne par type de support

Fonds actions** (moyenne)	1,48 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,67 %
Fonds obligations (moyenne)	0,97 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,41 %
Fonds immobilier**** (moyenne)	1,23 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,08 %
Fonds diversifiés (moyenne)	1,48 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,58 %

2/ Gestion sous Mandat Dédicée/ Gestion Synoé – moyenne par univers d'investissement

Gestion sous Mandat Dédicée et Gestion Synoé	1,00 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,35 %

c) Autres frais annuels
frais forfaitaires

NA

frais proportionnels

NA

FRAIS PONCTUELS PAR OPERATION (TAUX OU MONTANT MAXIMAL)

Frais sur versement

- **2,50% Maximum**

Frais de changement de modes de gestion

0%

Frais d'arbitrage

- Proportionnels ou forfaitaires en Gestion Liberté
 - **0,50% du montant arbitré**
- Arbitrages dans le cadre de Programmes d'arbitrages
 - **0,5 %** des sommes arbitrées
 - **Service Alerte : 15 €/An**
- Nombre d'arbitrages gratuits par an
 - **0**
- Arbitrages en Gestion sous Mandat Dédicée :
 - **Gratuits** pour les arbitrages réalisés dans le compartiment Géré
 - **0,5 %** pour les arbitrages réalisés dans le compartiment Libre
- Arbitrage dans le cadre de la Gestion conseillée Synoé :
 - **Gratuits** pour les arbitrages réalisés issus de la proposition de SG Private Banking
 - **0,50 %** pour les autres arbitrages

Frais de transfert sortant vers un autre produit

0

Frais sur les versements de rente*****

1,50 %

Frais de rachat

0 %

NA : non applicable

*= Le tableau indique les principaux frais du contrat constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

** = la catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FIP) et les titres vifs.

***= part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du contrat au cours du dernier exercice clos.

****= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.

*****=Le taux de frais de gestion du fonds en euros de 0,48 % continue de s'appliquer en cas de liquidation en rente.